

# "LE PROBLÈME DE L'EMPIRE"

## II

### *Droit des colonies à l'indépendance et à la neutralité — La guerre a renversé l'ordre établi — Reconstitution nécessaire.*

Les seules restrictions apportées à l'autonomie complète des colonies, sont celles qui touchent à l'ordre des relations internationales ; et ces restrictions n'existent que parce que les colonies n'ont pas insisté pour exercer leur autorité dans ce domaine, comme elles ont fait pour tout ce qui touche à leur régime fiscal ou à l'immigration (pp. 75, 77 et 216).

Quand le droit des colonies au self-government eut été pleinement reconnu — et non concédé — " le principe cardinal de la politique impériale, accepté comme l'*articulus stantis aut cadentis Imperii*, fut donc qu'en dernier ressort, les habitants des colonies sont libres de tout décider pour eux-mêmes, même la nature de leur nationalité (*the nature of their citizenship*) " (p. 46.) — " Le principe inauguré [au Canada] par lord Durham, c'est de laisser les colonies autonomes assumer tous les pouvoirs qu'elles persistent à vouloir prendre (*whatever powers they might finally insist upon taking*) " (p. 64.)

Dès que ce principe eut été établi, il fut universellement admis, en Angleterre, que l'indépendance absolue était " le but ultime et nécessaire (*the necessary goal*) du self-government " (p. 51). — " C'est par leur propre et libre volonté que les Dominions sont restés dans le cercle de l'Etat impérial " (p. 73.) — " Chaque Dominion est libre de régler ces matières [de politique étrangère] à sa guise, si ses habitants sont disposés à renoncer à leur nationalité britannique. *C'est une question qu'ils peuvent et doivent décider eux-mêmes* " (p. 136.) — " Libre en tout temps aux électeurs des Dominions d'ordonner, par leurs représentants élus, à leurs propres gouvernants d'assumer la responsabilité des questions de paix et de guerre. Il suffit d'un trait de plume, d'une simple notification à toutes les capitales étrangères et à Londres " (p. 242.)

Il rappelle qu'en 1883, le Queensland annexa la Nouvelle Guinée, qu'en 1910, la Nouvelle Zélande voulut fermer ses ports aux navires de commerce du reste du monde — britanniques ou étrangers. Le gouvernement impérial frappa de son veto ces actes ultra-impériaux. " Mais si le Queensland et la Nouvelle Zélande avaient persisté " dans leur détermination, elles n'auraient eu qu'à " notifier leur indépendance aux puissances étrangères " (p. 79.)

\* \* \*

Du fait que les colonies autonomes sont restées volontairement dans l'Empire, M. Curtis tire l'argument qu'elles ont un commun intérêt à sa protection générale (p. 73) ; mais il confesse loyalement que le gouvernement du Royaume-Uni a maintes fois reconnu son obligation exclusive de défendre toutes les parties de l'Empire, sans que les colonies aient jamais contracté d'engagement réciproque (pp. 84 et 85). Il dépasse cependant la mesure en disant que cette question n'a jamais fait " l'objet d'un marché ou d'un contrat ". C'est l'une des rares erreurs de fait de cette remarquable étude. " J'ai démontré à l'évidence, je crois, que les obligations respectives de la Grande Bretagne et du Canada ont fait, en 1854 et 1865, l'objet de deux ententes explicites, qui sont de véritables traités <sup>1</sup>. Ces traités, le dernier surtout, et la correspondance qui les a précédés et suivis, ont défini, en termes catégoriques, les principes de droit et d'équité qui excluent les colonies de toute obligation de participer à la défense générale de l'Empire.

En tout cas, et c'est ce qui importe, M. Curtis reconnaît hautement que les colonies étaient " libres comme l'air d'accorder ou de refuser toute contribution " à la défense navale de l'Empire (p. 86.)

Telle était la situation lorsque la guerre actuelle a éclaté. " Les Dominions étaient pour le moins aussi éloignés que les Etats-Unis du théâtre du conflit ; et, en se déclarant neutres — *déclaration que l'ennemi aurait reconnue avec la plus grande joie*, — ils auraient pu se placer dans la même situation [que les Etats-Unis] " (p. 3.)

Trahison ! Les hérauts de l'Empire vont-ils réclamer la suppression de la *Round Table* et la corde pour l'auteur de ces déclarations *séditieuses* ?

Plus loin, M. Curtis répète, en la précisant, cette même affirmation. Il reconnaît que le gouvernement de l'Union Sud-africaine aurait pu se déclarer neutre ; " mais pour rendre cette déclaration effective (*to substantiate*), il lui aurait fallu demander à l'Allemagne de l'accepter, *demande qui eût été agréée avec empressement* " (p. 92). <sup>2</sup>

" Une attitude plus facile encore ", pour toutes les colonies autonomes, " eût été de se borner à défendre leurs propres territoires contre toute tentative de violation de la part de l'ennemi " (p. 3).

Naturellement, M. Curtis se réjouit fort de l'empressement des colonies à " oublier toutes ces idées ", et de l'enthousiasme qui les a entraînées dans la guerre. Mais sur le droit absolu des colonies de rester neutres, ou de limiter leur participation à la défense de leurs territoires respectifs, il n'élève pas plus de doute que sur leur droit également absolu de décider de leur avenir : indépendance, association impériale ou toute autre forme ou degré de nationalité. C'est, du reste, la doctrine universellement reconnue et enseignée, en Angleterre, depuis plus de cinquante ans.

\* \* \*

En prenant part, volontairement, à cette guerre qui ne concernait qu'indirectement la plupart d'entre eux, les pays d'Empire " ont changé radicalement la nature de leurs relations mutuelles. Avant la guerre, dans aucun [de ces pays], sauf les Iles Britanniques, la défense commune ne constituait la première charge du budget public... Le peuple du Royaume-Uni avait seul assumé la responsabilité des questions de paix et de guerre. La paix faite, la première de ces conditions ne pourra guère revivre, et ne pourra certainement pas durer. De toute évidence, les libertés préservées ne pourront être maintenues dans l'avenir, à moins que le fardeau [de la défense commune] ne soit accepté comme la première charge du budget, non plus seulement de l'une des nations libres de l'Empire, mais de toutes, et ce, *en temps de paix comme en temps de guerre* <sup>3</sup>... Les ministres impériaux seront forcés de confesser qu'ils ne peuvent à l'avenir assurer l'inviolabilité de l'Empire, à moins que le coût [de la défense] ne soit partagé d'après un principe d'égalité entre toutes les communautés dont la liberté est en jeu. Les relations financières qui existaient entre ces pays, en temps de paix, avant la guerre actuelle, ne seront plus possibles, si la paix à venir doit durer. Les faits acquis les auront rendus impossibles ; mais alors, dès que ceci sera admis, l'on constatera que *les relations financières* entre la plus ancienne de ces nations et les autres *ne peuvent être modifiées sans que leurs relations politiques soient également modifiées* " (pp. 7 et 8).

L'établissement et la perception des impôts, l'appropriation et le contrôle (au sens anglais de ces mots) des deniers publics, sous l'autorité immédiate du parlement élu par les contribuables, constituent l'essence du régime britannique.

La défense impériale comporte un budget impérial. Si les colonies contribuent à l'une, elles doivent également contribuer à l'autre. Elles ne toléreront pas longtemps que ce budget reste à la discrétion d'un exécutif responsable au parlement britannique, élu par les seuls contribuables.

<sup>1</sup> *Que devons-nous à l'Angleterre?* — Montréal, 1915.

<sup>2</sup> Il est intéressant de rapprocher cette déclaration de celle que faisait M. Hughes, premier ministre d'Australie, lors de son passage à Ottawa, en février dernier : " Les Allemands étaient prêts à traiter le Canada, comme une nation indépendante et à accorder la même faveur à l'Australie. " Cette assertion hardie parut alors une vantardise de politicien colonial. Sous la plume de M. Curtis elle revêt un réel caractère d'authenticité.

<sup>3</sup> "... in peace as well as in war " — en italiques dans le texte.

bles du Royaume-Uni. Cette idée maitresse revient à chaque chapitre de l'étude de M. Curtis.

\* \* \*

Dès avant la guerre, la nécessité d'un changement paraissait évidente. La guerre l'a rendu inévitable. Les colonies elles-mêmes vont réclamer le partage de l'autorité impériale. A preuve, l'auteur cite les paroles de sir Robert Borden, de sir Clifford Sifton, de M. Andrew Fisher, Haut-Commissaire d'Australie. Celles-ci, prononcées en janvier 1916, sont topiques: " Si j'étais resté en Ecosse, j'aurais pu interroger (*heckle*) mon député sur la politique impériale et voter pour ou contre lui sur ce terrain. J'ai émigré en Australie. J'y suis devenu premier ministre. Jamais je n'ai eu un mot à dire sur la politique impériale — pas un seul mot. *Cela ne peut durer. Un changement s'impose* " (p. 88).<sup>4</sup>

Si les colonies ne réclament pas ce changement, elles perdront leur dignité de nations britanniques. Sous le régime de la neutralité coloniale, elles ne portaient pas le fardeau impérial, parce qu'elles avaient volontairement laissé à l'Angleterre l'autorité exclusive en tout ce qui touche aux relations extérieures de l'Empire. Mais, en participant à la guerre actuelle, elles ont renversé le vieil ordre de choses; avant d'avoir réclamé et reçu la moindre part de l'autorité impériale, elles ont accepté et mis en pratique, avec une intensité qui eût fait bondir d'horreur nos ancêtres, le principe de la solidarité des charges impériales. Qu'en est-il résulté? " Dans ces questions de paix et de guerre, — le premier, le plus grand et le plus général (*comprehensive*) de tous les intérêts publics — les Sud-Africains sont soumis en fait et en droit à un gouvernement dont le siège n'est ni à Pretoria ni à Capetown, mais à Londres. Et il en est de même pour les Canadiens, les Australiens et les Néo-Zélandais... Ils peuvent administrer leurs affaires domestiques, régler leur commerce, créer des armées de terre et de mer, en un mot, faire tout ce qui leur plaît, — excepté d'essayer de toucher aux questions suprêmes dont dépendent leur vie ou leur mort nationales. Ces questions, dès qu'elles se posent, restent à la merci d'un gouvernement dans lequel ils ne sont pas plus représentés que les peuplades de l'Inde, de l'Egypte ou de Fiji. En tout ce qui touche aux suprêmes intérêts nationaux (*first, last and greatest of all national interests*), ils ne constituent pas des possessions autonomes (*self-governing Dominions*), mais de simples dépendances. Aucun homme réfléchi (*no thinking man*) ne peut envisager ce résultat et croire que des pays comme la Canada et l'Australie peuvent continuer longtemps à accepter cette situation " (p. 93). C'est exactement, on le voit, ce que disait M. Borden, en 1910: " *I do not think that such would be a tolerable condition. I do not believe the people of Canada would for one moment submit to such a condition.*"<sup>5</sup>

Sous l'empire de la peur et de l'enthousiasme nés de la guerre, et aussi grâce au 'concubinage' des deux grands partis, le Canada s'est placé dans une situation infiniment plus "intolérable" que celle prévue par M. Borden, en 1910. Comme tous les hommes doués de raison, M. Curtis pressent qu'après la guerre, la réaction sera violente et profonde. M. Borden lui-même a prévenu les autorités impériales, en plusieurs circonstances, de ce qui les attend au lendemain de l'orgie sanglante.

C'est ce lendemain que les groupes de la *Round Table* veulent préparer.

Henri BOURASSA.

<sup>4</sup> Si son volume avait paru quelques semaines plus tard, M. Curtis aurait pu ajouter le témoignage de M. Hughes, premier ministre actuel d'Australie. On se rappelle la vigueur et la netteté de ses déclarations à Londres.

<sup>5</sup> *Debates House of Commons, 1910-11, col. 227-8.*